
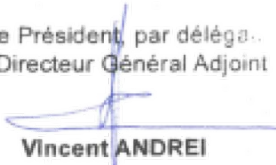


## Bureau syndical du 30 août 2018

### DELIBERATION N° 2018-08-051

#### **Autorisation de signature du marché pour les prestations de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'installations de stockage de déchets non dangereux.**

#### **Accord-cadre**

Nombre de membres 24			L'an deux mille dix-huit, le trente août à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie- Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	Votants	
23	15	15	
<b>Présents :</b> Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean- Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et FILONI François.			
<b>Présentes :</b> Madame : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.			
<b>Absents :</b> Mesdames : BATTESTINI Serena. Messieurs : MILANI Jean-Louis, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix, DE MEYER Jean-Michel et MELA François.			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 13/09/2018 et de la publication de l'acte le: 13/09/2018		 <p>Pour le Président, par déléga. Le Directeur Général Adjoint</p>  <p>Vincent ANDREI</p>	

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20180830-2018-08-051-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2018  
Date de réception préfecture : 13/09/2018

### Le Président expose

Compte tenu de la nécessaire réactivité que le Syvadec doit avoir dès l'identification de sites potentiels pour l'installation de sites de stockage nouveaux et de l'unicité des pratiques à mettre en œuvre, une consultation pour la prestation intellectuelle de maîtrise d'œuvre a été lancée en procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen se déroulant selon le principe d'un accord cadre multi attributaires par marchés subséquents au fur et à mesure des besoins, sans minimum ni maximum.

Cet accord cadre est contractualisé pour une durée partant de sa notification plus 48 mois. A ce stade, le ou les titulaires seront retenus selon les conditions de qualification fixées, et les taux plafonds retenus pour la rémunération

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce contrat,

Considérant l'examen du dossier et l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 30 août 2018,

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer l'accord cadre avec le candidat ayant présenté une offre conforme au regard des critères indiqués dans le dossier de consultation, le cabinet EODD Ingénieurs Conseils et autoriser le Président à signer les marchés subséquents à venir après avis de la CAO

### Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

VU le Décret 2016.360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 30/08/2018

Considérant que les crédits prévus dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

### A l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'accord cadre mono attributaire avec le titulaire désigné le cabinet EODD Ingénieurs Conseils
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés subséquents à intervenir après avis de la CAO à chaque consultation
- Autorise, Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI